

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 MARS 2019 COMPTE RENDU

Le conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est réuni sous la présidence de M. Bruno SIDO, Président du groupement, le 8 mars 2019 à 15h, au conseil départemental de la Haute-Marne.

Participaient à la réunion les administrateurs (5)

M. Bruno SIDO,	Président,
M. Michel BOULLEE,	Vice-Président,
M. Nicolas LACROIX,	Président du conseil départemental,
M. Hervé GÉRIN,	Sous-Préfet de Saint-Dizier, représentant l'Etat,
M. Laurent GOUVERNEUR,	Maire de Montreuil sur Blaise,

Membres excusés ayant donné un pouvoir non nominatif (2)

M. David MAZOYER,	ANDRA – Directeur Centre Meuse Haute-Marne,
M. Bertrand OLLIVIER,	Conseiller départemental.

Membres absent non représenté (1)

Mme Christine GUILLEMY,	Vice-Présidente du conseil régional.
-------------------------	--------------------------------------

Participaient également (11)

Mme Eve MECHAIN,	DDFiP de la Haute-Marne – Directrice du pôle gestion publique,
M. Laurent LIBES,	DDFiP de la Haute-Marne – Contrôleur d'Etat,
M. Olivier DESCHARMES,	Agent Comptable du GIP Haute-Marne,
M. Eric LAFON,	Directeur Adjoint GIP Haute-Marne,
M. Marc LEBRUN,	ORANO – Responsable Accompagnement Economique du Laboratoire Bure-Saudron,
M. Jean MASSON,	Directeur GIP Haute-Marne,
M. Jérôme MONNIER,	Conseil régional Grand Est - Maison de la Région Saint-Dizier,
M. Mickaël PETITJEAN,	Préfecture de la Haute-Marne – Service de la Coordination des Politiques Publiques et l'Appui du Territoire,
Mme Stéphanie PROBERT	Responsable Administratif GIP Haute-Marne
M. Alain SABATIER	EDF – Directeur Développement Economique,
M. Nicolas SERRAND,	DDFiP de la Haute-Marne - Chef de la division SPL.

Cinq administrateurs sont présents, deux excusés ayant donné un pouvoir non nominatif soit sept voix sur huit. La règle de quorum est satisfaite, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Propos introductif de M. le Président

Rapport d'activité du GIP Haute-Marne

M. le Président accueille M. Hervé GÉRIN, Sous-Préfet de Saint-Dizier et représentant l'Etat au sein du conseil d'administration du GIP.

Comité de Haut Niveau

Le Comité de Haut Niveau s'est tenu le mercredi 6 mars 2019 à Paris sous la présidence de la secrétaire d'Etat Mme Emmanuelle WARGON.

- Dotations
 - Les dotations GIP actuelles sont reconduites à 28 M€ pour les trois années à venir 2020 à 2022.
 - Le mécanisme de dotations pourra être étendu aux communautés de communes au prorata de leur population incluse dans le rayon des 10 km. Il s'agit d'une proposition portée par M. le Président devant le Sénat fin 2018 mais que le Gouvernement n'avait pas soutenu devant l'Assemblée Nationale. Ce mécanisme permettra de générer une dotation pour la communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne et, de façon moindre, pour la communauté d'agglomération de Saint-Dizier. En effet, l'Agglo de Saint-Dizier ne compte que la commune Osne-le-Val (220 habitants) dans le rayon des 10 km.
- Un contrat de développement du territoire devrait être signé assez rapidement si les collectivités locales et autres signataires en sont d'accord. Initié en 2016, il devait être signé en décembre 2016.
De son côté, M. le Président souhaite des engagements plus précis de l'Etat notamment sur l'amélioration de la RN67.
La part de financement GIP Haute-Marne sollicitée sur les deux premiers axes est en l'état du contrat estimée à moins de 30 M€ répartis sur cinq années.
Pour la grande majorité, ce sont des opérations déjà éligibles au programme d'activité du groupement.

Activité 2018

L'année 2018 a été riche en termes d'engagements avec 494 décisions et 35.922.000 € de financements accordés.

Sur les 494 décisions, 63% concerne la zone de proximité. Cette zone de proximité définie par décret représente 40% de la population haut-marnaise.

- Economie et entreprises
Cet axe reste un domaine privilégié des interventions du groupement : 11.376.772 € engagés sur 107 opérations.
- Infrastructures et grands projets
L'année 2018 a été très importante en matière d'accompagnement des investissements publics avec 20.365.4079 € d'engagements sur 292 opérations.
En nombre d'opérations, les projets liés à l'eau potable et l'assainissement sont de loin les plus nombreux avec 126 interventions, ainsi que les réseaux routiers des communes avec 84 opérations.
Les contrats de Villes restent le mode de coopération privilégié avec les centres urbains : 26 opérations ont été actées pour Saint-Dizier, Joinville, Chaumont et Langres.
Sur ce dernier point, M. le Président annonce que le conseil d'administration aura à se prononcer sur un contrat spécifique pour la communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne.
- Environnement et transition énergétique
Cette thématique de l'environnement et de la transition énergétique monte en puissance : 77 opérations aidées et 2.889.311 € de subventions.
 - Interventions dans l'éclairage public de haute-performance,
 - Aides aux collectivités en matière de performance énergétique de leurs bâtiments,

- Aides à la sylviculture,
- Subvention en faveur des réseaux de chaleur biomasse,
- Subvention en direction des unités de méthanisation,
- et prochainement la mobilité électrique.

Décisions du conseil d'administration

Budgets 2019 à 2021 de l'antenne haut-marnaise de l'Université de Technologie de Troyes (19-01)

Le conseil d'administration décide d'accorder une dotation d'un montant maximum de 400.000 € par an (soit 1.200.000 € au total pour les trois années 2019 à 2021) pour le fonctionnement et l'investissement de l'antenne nogentaise de l'UTT, dont le budget prévisionnel est de 5.047.000 €.

Cette aide est accordée au titre de l'action 19-15 "Pôle Technologique de Sud Champagne".

L'aide proposée étant supérieure à la délégation du comité exécutif, la décision appartient au conseil d'administration.

Ville de Saint-Dizier – Aménagement de l'entrée de ville Sud (avenue Pierre Bérégovoy) – 2^{ème} tranche (19-02)

Le conseil d'administration décide d'attribuer une subvention de 30%, dans la limite de 450.000 €, à la Ville de Saint-Dizier, conformément aux montants inscrits sur l'opération 2-1-4 du contrat de ville 2015-2020.

Cette aide, attribuée au titre de l'action 19-30 "Contrats des villes de Saint-Dizier, Joinville, Chaumont et Langres", est accordée pour la 2^{ème} tranche de l'aménagement de l'entrée de ville Sud (avenue Pierre Bérégovoy) dont la dépense éligible s'élève à 1.500.000 €.

L'aide proposée étant supérieure à la délégation du comité exécutif, la décision appartient au conseil d'administration.

Chaumont Energies & Environnement – Chaufferie Biomasse Rochotte (19-03)

Le conseil d'administration décide de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 17%, dans la limite de 600.000 € en faveur de Chaumont Energie et Environnement.

Cette subvention est attribuée pour la construction d'une chaufferie biomasse dans le quartier de La Rochotte à Chaumont d'un montant de travaux de 3.456.543 € HT, dans le cadre de l'action 19-03 "Production d'énergie biomasse ou hydroélectrique".

Commune de Poissons - aménagement voirie et abords quartier de l'église et RD16 - Phase 3 (19-04)

Le conseil d'administration décide d'accorder, à la commune de Poissons, une aide en faveur de la phase 3 de l'aménagement des voiries et abords du quartier de l'église et RD16 dont l'assiette subventionnable de 1.100.705 € HT.

Cette aide pourrait s'élever à 35%, dans la limite de 385.246 € au titre de l'action 19-35 "Programmes routiers".

L'aide proposée étant supérieure à la délégation du comité exécutif, la décision appartient au conseil d'administration.

Commune de Saint-Urbain-Maconcourt - réfection de la salle polyvalente (19-05)

Le conseil d'administration décide d'accorder, à la commune de Saint-Urbain-Maconcourt, une aide en faveur de l'opération de réfection de la salle polyvalente dont l'assiette subventionnable de 826.100 € HT.

Cette aide s'élève à 35%, dans la limite de 289.135 € au titre de l'action 19-23 "Bâtiments communaux et équipements sportifs".

La subvention proposée étant supérieure à la délégation du comité exécutif, la décision appartient au conseil d'administration.

Contrat de communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne 2019-2020 (19-06)

Le conseil d'administration décide de se prononcer favorablement sur le contrat de communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne 2019-2020, au titre de l'action 19-30 "Contrats des villes de Saint-Dizier, Joinville, Chaumont et Langres".

Ce nouveau contrat comporte trois opérations chiffrées :

- Action 1 - Groupe scolaire des quartiers neufs à Joinville : montant des travaux estimé à 5.617.127 € HT, d'où, au taux de 50 %, une subvention du GIP Haute-Marne limitée à 2.808.564 €,
- Action 2 - Groupe scolaire de la région de Doulevant-le-Château : montant des travaux estimé à 4.207.000 € HT, d'où, au taux de 50 %, une subvention du GIP Haute-Marne limitée à 2.103.500 €,
- Action 3 - Complexe sportif (zone d'activité du Rongéant) : montant des travaux estimé à 8.359.409 € HT, d'où, au taux de 50 %, une subvention du GIP Haute-Marne limitée à 4.179.705 €,

Leur coût total s'élève à 18.183.536 € HT sur lesquels le groupement pourrait participer dans la limite d'une enveloppe globale de 9.091.769 € (50 %).

Le conseil d'administration autorise M. le Président à signer la convention de partenariat à intervenir entre le GIP Haute Marne et la Communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne.

La décision du conseil d'administration, concernant ce contrat, ne vaut pas accord de financement. Chacune des trois opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en conseil d'administration sur la base d'un dossier de demande de subvention.

Communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne- Complexe sportif (19-07)

Le conseil d'administration décide d'attribuer une subvention en faveur de la communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne, dans le cadre du contrat de communauté de communes 2019-2020 pour la construction du complexe sportif dont la dépense éligible s'élève à 8.359.409 € HT.

Cette subvention de 50% limitée à 4.178.782 € est accordée au titre de l'action 19-30 "Contrats des villes de Saint-Dizier, Joinville, Chaumont et Langres".

L'aide proposée étant supérieure à la délégation du comité exécutif, la décision appartient au conseil d'administration.

ANDRA - démonstrateur funiculaire descenderie CIGEO (19-08)

Le conseil d'administration confirme apporter, à l'ANDRA, au titre de l'action 18-11 "Subvention investissements innovants et recherche-développement" une aide de 10 %, dans la limite de 973.292 €, du projet de création d'un démonstrateur du funiculaire pour la descenderie CIGEO dont l'assiette subventionnable de 9.732.922 € HT.

HDI - Aménagement du plan d'amortissement (nouvel examen - projet 5242) (19-09)

Le conseil d'administration du 29 juin 2016 a accordé un prêt de deux millions d'euros à la société HDI, maison mère de la société Aciéries Hachette et Driout, dans le cadre de la restructuration financière.

HDI a sollicité le GIP Haute-Marne pour un réaménagement du plan d'amortissement du prêt. Le groupement a sollicité le cabinet Cap Audit afin que soit examinée la situation financière des Aciéries Hachette et Driout.

Le conseil d'administration décide de mettre en place un différé d'amortissement supplémentaire d'une année. Le plan d'amortissement du prêt est prévu sur 10 ans après trois ans de différé, au taux de 1,40%, en 40 trimestrialités de 55.966,94 €.

L'aide proposée étant supérieure à la délégation du comité exécutif, la décision appartient au conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé à 16h, la séance est levée.

Le Président

Bruno SIDO



Le Commissaire du Gouvernement

03 MAI 2019

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 8 mars 2019	N°19-01
OBJET : Budgets 2019 à 2021 de l'antenne haut-marnaise de l'Université de Technologie de Troyes	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1
N'ont pas participé au vote	0

I – Bilan de l'activité de l'antenne de l'UTT après trois années universitaires

a) L'enseignement

Depuis septembre 2011, date d'ouverture de l'antenne, l'intérêt suscité par la formation « mécanique et matériaux » par apprentissage n'a pas faibli.

La première promotion comptait 18 étudiants, la seconde 24, la troisième 26 et 31 apprentis ont été admis en première année lors de la rentrée 2014.

Depuis 2014, année où les premiers ingénieurs formés ont été diplômés, le site nogentais a diplômé 120 ingénieurs et 32 techniciens supérieurs, dont 40% ont été embauchés par l'entreprise les ayant formés en alternance. Parmi eux, une quinzaine exerce aujourd'hui sa profession en Haute-Marne.

A la rentrée 2019, l'antenne devrait former 50 ingénieurs.

b) La recherche

Un laboratoire dans les domaines de « l'ingénierie des surfaces à partir de technologies en phase vapeur » (CVD) a été mis en place à Nogent. Il s'agit d'une antenne de l'Institut Charles Delaunay-Lasmis, laboratoire des systèmes mécaniques et d'ingénierie simultanée.

Ce laboratoire a pour objectif de développer des procédés et des matériaux génériques pour l'énergie et dans les domaines de l'outillage, en relation avec le tissu industriel local. Un rapprochement est également en cours avec le CRITT-MDTS présent sur le site du pôle technologique de Nogent, qui va céder, à l'UTT, un réacteur de dépôts.

L'antenne de l'UTT a par ailleurs intégré des équipements d'élaboration basés sur des technologies assistées plasma.

La fin de l'année 2014 a été marquée par l'installation de réacteurs prototypes industriels de CVD thermique, dont l'un mis à disposition par le CEA.

Le CRITT a également cédé à l'UTT un équipement multi-technologies pour le développement de procédés hybrides PVD + PECVD (Physical Vapor Deposition / Plasma Enhanced Chemical Vapor Deposition).

En 2018, un réacteur neuf basé sur une technologie hybride PVD/PECVD est installé. Il permet de réaliser des études de formulation (dépôt de plus de quatre matériaux simultanément) mais également de réaliser des prestations avec une reproductibilité et une qualité compatibles avec les applications industrielles.

Ces équipements d'élaboration doivent être complétés par des technologies de caractérisations fines des matériaux et des surfaces. Un tribomètre haute température sous lubrification, ainsi qu'un nano-indenteur, ont par exemple été mis en place en collaboration avec le CEA.

Les deux thèses en cours au laboratoire ont permis de maîtriser deux réacteurs plasma et de développer un partenariat universitaire.

II – Projets 2019-2021

a) L'enseignement

Après quatre rentrées, la licence professionnelle M2-C se pérennise et semble adaptée aux étudiants ayant validé un BTS industriel. En partenariat avec l'antenne nogentaise de UTT et l'association Nogentech, le lycée Eugène Decomble de Chaumont met actuellement en place un BTS Conception des Processus de Réalisation de Produits, option A.

Ainsi, dès la rentrée 2019, la Haute-Marne sera en capacité de proposer une offre de formation industrielle allant de Bac-3 à Bac+8.

b) La recherche

Plusieurs objectifs sont clairement identifiés pour la période 2019-2021. Il s'agit notamment :

- de mettre en place, dès 2019, un Microscope Electronique à Balayage équipé d'un FIB permettant de réaliser des caractérisations fines des matériaux. Le FIB peut notamment servir à la nanotexturation des surface, à la fabrication d'échantillons pour la microscopie électronique en transmission ainsi qu'à développer une activité en micromécanique ;
- de renouveler les deux des trois anciens réacteurs cédés par le CEA. Ils seront remplacés en 2020 par une installation de dépôt récente permettant d'intégrer une nouvelle technologie PVD (l'arc cathodique) dont le coût est estimé entre 400 et 500 K€ ;
- d'investir en 2021 dans des techniques de caractérisation dans le domaine de la catalyse et des piles à combustibles ;
- d'établir des collaborations bilatérales avec les entreprises régionales, au-delà des contrats d'apprentissage ;
- de remplacer le personnel sortant et de renforcer l'équipe, en lien avec les activités de recherche et pour assurer l'encadrement lié à l'augmentation du nombre d'étudiants prévue en septembre 2019.

III – Financement de l'antenne nogentaise de l'UTT, par le GIP Haute-Marne, pour la période 2019-2021

L'UTT souhaiterait pouvoir continuer à inscrire son développement dans une vision à trois ans et propose au GIP de poursuivre son soutien dans un cadre triennal. Le GIP soutiendrait l'UTT par une subvention de fonctionnement et/ou d'investissement d'un montant de 400 000 € maximum chaque année, le GIP étant destinataire, à chaque fin d'exercice, du bilan des actions menées.


Il est proposé au conseil d'administration de se prononcer sur le soutien financier du GIP Haute-Marne à l'antenne nogentaise de l'UTT pour les trois années 2019 à 2021, et d'accorder une dotation d'un montant maximum de 400.000 € par an (soit 1.200.000 € au total) pour le fonctionnement et l'investissement de l'antenne nogentaise de l'UTT dont le budget prévisionnel est de 5.047.000 € (24 %).

L'engagement étant globalement supérieur à la délégation au comité exécutif de 200.000 €, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR SEPT VOIX
DECIDE**

d'accorder une dotation d'un montant maximum de 400.000 € par an (soit 1.200.000 € au total pour les trois années 2019 à 2021) pour le fonctionnement et l'investissement de l'antenne nogentaise de l'UTT, dont le budget prévisionnel est de 5.047.000 €.

Cette aide est accordée au titre de l'action 19-15 « Pôle Technologique de Sud Champagne ».

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le - 2 MAI 2019 LE PRESIDENT
Le Commissaire du Gouvernement	

03 MAI 2019

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 8 MARS 2019	N°19-02
OBJET : Ville de SAINT-DIZIER – Aménagement de l'entrée de ville Sud (avenue Pierre Bérégovoy) – 2^e tranche	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1
N'ont pas participé au vote	0

L'entrée sud de Saint-Dizier est un axe majeur qui relie directement le centre-ville à la RN4 en direction de Nancy, et à la RN 67 en direction de Chaumont. La réhabilitation de ce linéaire a été initiée en 2017 avec le réaménagement des avenues Jean-Pierre Timbaud et de Joinville, depuis le quartier résidentiel de Marnaval, à l'extrémité sud-est de Saint-Dizier, jusqu'à l'ouest de la zone commerciale du Chêne Saint-Amand.

La réhabilitation de l'entrée de ville sud doit maintenant se poursuivre par l'aménagement de l'avenue Pierre Bérégovoy qui connecte directement les avenues Timbaud et de Joinville, précédemment rénovées, au centre de Saint-Dizier.

Cette avenue, structurante pour la ville et son développement commercial, est bordée de commerces de bouche, de restauration, de services, et tend à se développer avec l'installation de nouvelles entreprises. Il s'agit par ailleurs de la principale voie d'accès menant de Saint-Dizier à la zone commerciale du Chêne Saint-Amand. Elle doit donc faire face à d'importants flux de circulation pour lesquels elle n'est actuellement plus dimensionnée.

Les travaux de réaménagement de l'avenue Pierre Bérégovoy vont concerner :

- l'aménagement de l'avenue et de ses bordures, ainsi que la réfection des trottoirs,
- la création d'une piste cyclable sur l'ensemble de l'avenue,
- l'installation d'arrêts de bus et de mobilier urbain,
- l'aménagement d'espaces verts et la plantation d'arbres.

Le coût de la deuxième tranche est estimé à 2.180.884 € HT et le plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

Financier	Subvention attendue			Subvention rapportée à la dépense éligible GIP		
	Dépense éligible HT	Participation	Taux	Dépense éligible HT	Participation	Taux
FEDER 2014-2020	2.180.884	872.353	40 %	1.500.000	505.346	34 %
Agence de l'Eau Seine-Normandie	2.180.884	131.916	6 %		76.414	5 %
Conseil départemental	2.180.884	290.437	13 %		168.240	11 %
GIP Haute-Marne	2.180.884	450.000	21 %		450.000	30 %
Ville de Saint-Dizier	2.180.884	436.178	20 %		300.000	20 %
TOTAL		2.180.884	100 %		1.500.000	100 %

Le début des travaux est prévu au printemps 2019 et ceux-ci vont s'étaler sur 18 mois.


L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif de 400.000 €, la décision relève du conseil d'administration du Groupement.

Il est proposé au conseil d'administration d'attribuer, à la Ville de Saint-Dizier, sur l'opération 2-1-4 du contrat de ville 2015-2020, une subvention limitée à 450.000 €, représentant 30 % d'une dépense éligible de 1.500.000 €, conformément aux montants inscrits dans le contrat de ville 2015-2020.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR SEPT VOIX POUR
DECIDE**

d'attribuer, à la Ville de Saint-Dizier, dans le cadre de l'aménagement de l'entrée de ville Sud (avenue Pierre Bérégovoy) – 2^{ème} tranche, une subvention limitée à 450.000 € au titre de l'action 19-30 « Contrats des villes de Saint-Dizier, Joinville, Chaumont et Langres ».

Cette aide représente 30 % d'une dépense éligible de 1.500.000 €, conformément aux montants inscrits sur l'opération 2-1-4 du contrat de ville 2015-2020.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement 03 MAI 2019	Chaumont, le - 2 MAI 2019 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 8 MARS 2019	N°19-03
OBJET : Chaumont Energies & Environnement – Chaufferie Biomasse Rochotte	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1
N'ont pas participé au vote	0

Historiquement, les réseaux de chaleur à eau chaude de la ville de Chaumont alimentent les quartiers de la Rochotte et du Cavalier. Afin de disposer d'un seul réseau de chaleur alimenté en énergies renouvelables, la ville de Chaumont a réalisé l'interconnexion des réseaux des quartiers du Cavalier et de la Rochotte courant 2010-2011.

Le 1^{er} août 2011, la ville de Chaumont et Chaumont Energies & Environnement, filiale à 100 % de COFELY, signaient le contrat de délégation de service public portant sur 20 ans et ayant pour objet la production et la distribution de chaleur. Ce contrat prévoyait notamment :

- le raccordement du centre de valorisation des déchets pour alimenter le réseau (réalisé),
- plusieurs extensions sur les périmètres Sud et Ouest notamment pour alimenter de nouveaux abonnés (réalisé),

Le conseil d'administration du Groupement, par délibération du 1^{er} décembre 2014, avait octroyé à Chaumont Energies & Environnement, pour la création du réseau de chaleur, une subvention de 323 206 €, représentant 4 % d'un coût global de 8.765.543 € HT.

- la réalisation de l'extension Nord du réseau (en cours de réalisation),
- la construction d'une chaufferie biomasse à la Rochotte (mise en service fin 2017 – début 2018, et faisant l'objet de la présente demande de subvention.

Le réseau d'eau chaude alimente des bâtiments d'habitation collective, des commerces, des bâtiments publics (écoles, lieux de loisirs et de culture...), des bâtiments privés.

La Ville de Chaumont et Chaumont Energies & Environnement ont souhaité favoriser les énergies renouvelables et de récupération (EnR&R). Afin de pouvoir conserver l'alimentation majoritaire du réseau de chaleur par des énergies renouvelables, la création de l'extension Nord a été associée à une augmentation de la puissance du pôle de production de chaleur du centre de valorisation des déchets et à la construction d'une chaufferie de 2,5 MW sur le réseau.

Ainsi, la production d'EnR&R peut être augmentée et la consommation d'énergie fossile limitée. Par ailleurs, la mixité d'EnR&R peut être garantie à 75 %. La production de chaleur provient en effet à 55 % de l'usine d'incinération, à 20 % par la biomasse et à 25 % par le gaz.

Compte-tenu des investissements importants à financer, ce projet ne trouve son équilibre économique qu'avec l'aide de subventions, face à des solutions moins coûteuses en investissement comme le gaz naturel.

Le coût des travaux de la chaufferie biomasse de la Rochotte s'élève à 3.456.543 € HT et le plan de financement est le suivant :

Financier	Montant subvention	Taux
GIP Haute-Marne	600.000 €	17 %
Chaumont Energies & Environnement	2.856.543 €	82 %
TOTAL	3.456.543 €	100 %

Le plan de financement ne peut pas bénéficier de subventions du FEDER et de la Région Grand Est. Par ailleurs, l'ADEME, tout en ayant attribué, à Chaumont Energies & Environnement, le montant global de subvention attendu, a fait porter son aide uniquement sur le réseau de chaleur et non sur la chaufferie bois.

Habituellement, le Groupement s'appuie sur l'expertise de l'ADEME pour instruire la demande de subvention. Dans le cas présent, il a demandé à la Ville de Chaumont de lui communiquer l'impact d'une éventuelle subvention sur les tarifs pratiqués aux abonnés.


Par courrier du 22 janvier 2019, Madame le Maire de Chaumont informe le GIP Haute-Marne qu'elle a négocié un avenant avec son délégataire, prévoyant que l'intégralité des investissements, mais aussi des subventions et des droits de raccordement, soient pris en compte dans le calcul du terme tarifaire relatif aux coûts d'investissement appliqué aux abonnés. Les subventions sont ainsi entièrement répercutées, y compris pour les frais financiers qu'elles permettent d'économiser, sur le taux contractuel initial du contrat de délégation de service public.

Une aide du GIP Haute-Marne, de l'ordre de 600.000 €, entraînerait une baisse de 1,46 € HT/kW.

En matière de production d'énergie biomasse, la décision relève du conseil d'administration du Groupement. Il est donc proposé au conseil d'administration de se prononcer sur l'attribution, dans le cadre de l'action 19-03 du programme d'activité 2019, d'une subvention limitée à 600.000 € en faveur de Chaumont Energies & Environnement, représentant un taux arrondi à 17 % d'un montant de travaux de 3.456.543 € HT.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR SEPT VOIX POUR
DECIDE**

de se prononcer favorablement sur l'attribution, en faveur de Chaumont Energie et Environnement, dans le cadre de l'action 19-03 « Production d'énergie biomasse ou hydroélectrique », d'une subvention limitée à 600.000 €, représentant un taux arrondi à 17 % d'un montant de travaux de 3.456.543 € HT.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement 03 MAI 2019	Chaumont, le - 2 MAI 2019 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 8 MARS 2019	N°19-04
OBJET : Commune de Poissons - aménagement voirie et abords quartier de l'église et RD16 - Phase 3	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1
N'ont pas participé au vote	0

La commune de Poissons a souhaité lancer un programme de réfection et d'aménagement urbain aux abords de la route départementale 16 ainsi que l'ensemble du quartier de l'église.

A ce jour, les travaux de réhabilitation / renforcement des réseaux humides (assainissement et eau potable) ainsi que l'effacement des réseaux secs ont concerné l'ensemble des rues : Grande rue, Place Saint-Aignan, rues du Ham, de Châtel, du Petit Ham, Yardelle, des Moines, Neuve, Pique-Puce et du Canal.

Les travaux d'aménagement sécuritaire et urbain se sont déroulés en deux phases pour les Grande rue, Place Saint-Aignan, rues du Ham, de Châtel, du Petit Ham, Yardelle

Une troisième phase de travaux va être lancée pour les rues restantes : rues des Moines, Neuve (2019), Pique-Puce et du Canal (2020).

Le projet vise à réduire la vitesse des usagers, à créer des cheminements piétons, à créer des espaces de stationnement, à sécuriser les carrefours et à valoriser le cadre de vie des riverains.

Financeurs	Montant	Taux
Etat	275.176	25%
Conseil départemental	220.141	20%
GIP Haute-Marne	385.246	35%
Maître d'ouvrage	220.142	20%
Total	1.100.705	100%

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder, à la commune de Poissons, une aide en faveur de la phase 3 de l'aménagement des voiries et abords du quartier de l'église et RD16 dont l'assiette subventionnable de 1.100.705 € HT.

Cette aide pourrait s'élever à 35%, dans la limite de 385.246 € au titre de l'action 19-35 "Programmes routiers".


L'aide proposée étant supérieure à la délégation du comité exécutif, la décision appartient au conseil d'administration.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR SEPT VOIX POUR
DECIDE**

d'accorder, à la commune de Poissons, une aide en faveur de la phase 3 de l'aménagement des voiries et abords du quartier de l'église et RD16 dont l'assiette subventionnable de 1.100.705 € HT.

Cette aide pourrait s'élever à 35%, dans la limite de 385.246 € au titre de l'action 19-35 "Programmes routiers".

L'aide proposée étant supérieure à la délégation du comité exécutif, la décision appartient au conseil d'administration.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement	Chaumont, le - 2 MAI 2019 LE PRESIDENT 

03 MAI 2019

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 8 MARS 2019	N°19-05
OBJET : Commune de Saint-Urbain-Maconcourt - réfection de la salle polyvalente	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1
N'ont pas participé au vote	0

La salle polyvalente de Saint-Urbain, construite à la fin des années 1970 est aujourd'hui devenue inadaptée aux besoins actuels. Elle manque de fonctionnalité, n'est pas insonorisée, l'espace office est vétuste, le chauffage électrique est inadapté et la configuration de la salle rend difficile l'organisation de spectacle.

La commune souhaite réaliser des travaux d'aménagement et de requalification de la salle afin de rendre possible l'organisation de pièces de théâtre (au minimum trois par an), des conférences notamment sur l'histoire riche de la commune, des expositions thématiques mais également offrir un lieu de réunion pour les associations locales et d'autres manifestations.

La capacité d'accueil devrait passer de 110 à 200 personnes.

Le coût des travaux est estimé à 826.100 € HT.

Financement sollicité	Montant (€)	Taux
Etat	122.517	15%
Conseil régional	200.000	24%
Conseil départemental	49.228	6%
GIP Haute-Marne	289.135	35%
Maître d'ouvrage	165.220	20%
Total	826.100	100%

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder, à la commune de Saint-Urbain-Maconcourt, une aide en faveur de l'opération de réfection de la salle polyvalente dont l'assiette subventionnable de 826.100 € HT.

Cette aide pourrait s'élever à 35%, dans la limite de 289.135 € au titre de l'action 19-23 "Bâtiments communaux et équipements sportifs".

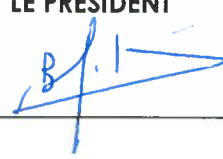
La subvention proposée étant supérieure à la délégation du comité exécutif, la décision appartient au conseil d'administration.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR SEPT VOIX POUR
DECIDE**

d'accorder, à la commune de Saint-Urbain-Maconcourt, une aide en faveur de l'opération de réfection de la salle polyvalente dont l'assiette subventionnable de 826.100 € HT.

Cette aide s'élève à 35%, dans la limite de 289.135 € au titre de l'action 19-23 "Bâtiments communaux et équipements sportifs".

La subvention proposée étant supérieure à la délégation du comité exécutif, la décision appartient au conseil d'administration.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le - 2 MAI 2019 LE PRESIDENT
Le Commissaire du Gouvernement	

03 MAI 2019

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 8 MARS 2019	N°19-06
OBJET : Contrat de communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne 2019-2020	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1
N'ont pas participé au vote	0

Etat des lieux

La communauté de communes de Joinville en Champagne (CCBJC) compte 59 communes. Au croisement entre les deux agglomérations de Saint-Dizier et Chaumont, mais également des deux métropoles régionales que sont Troyes et Nancy, le bassin de Joinville en Champagne reste néanmoins très rural et éloigné des axes routiers importants. Ses dynamiques sont concentrées le long de la Vallée de la Marne.

Issue de la fusion, en 2014, de trois anciennes intercommunalités et de communes isolées, la CCBJC connaît une baisse structurelle de sa population avec 13 243 habitants pour une superficie de 685,9 km² (19,3 hab/km² contre 29,1 hab/km² pour le département de la Haute-Marne). Le bassin de Joinville a de nouveau été classé en zone de revitalisation rurale au 1^{er} juillet 2017.

La CCBJC s'est engagée depuis sa création, en 2014, dans un vaste programme d'investissement, en réponse notamment au schéma interdépartemental de développement territorial et au contrat de développement territorial.

En effet, sur les 18 communes appartenant à la zone des 10 km du projet CIGEO, 17 communes sont situées dans la CCBJC, la commune de Saudron se trouvant directement concernée par le projet.

La CCBJC est donc impliquée dans une démarche proactive sans que, pour autant, des moyens financiers aient été mis en œuvre, notamment au travers de la fiscalité.

Cette situation est pénalisante pour la CCBJC qui rencontre des difficultés pour finaliser le financement de ses équipements dans un contexte national d'aides publiques de plus en plus contraint.

En conséquence, les élus de la CCBJC souhaitent contractualiser avec le GIP Haute-Marne afin que les projets fléchés depuis 2014, qui sont déjà engagés ou le seront avant mars 2020, puissent bénéficier d'un accompagnement financier dépassant le droit commun compte-tenu de la spécificité de ce territoire.

Proposition de contrat de communauté de communes 2019-2020

Le territoire est concerné par une diminution du nombre d'emplois entraînant une fuite des jeunes et donc un vieillissement de la population. Pour enrayer ce phénomène, la CCBJC mène une politique alliant une reprise économique et une adaptation de l'offre de services et des équipements aux nouveaux besoins des habitants.

Le contrat proposé porterait sur les opérations suivantes :

EQUIPEMENTS ET SERVICES

La CCBJC s'est inscrite, dès 2014, dans une démarche de regroupement et de modernisation des établissements scolaires de son territoire, démarche déjà engagée par l'ancienne communauté de communes Marne Rognon.

Le territoire de la CCBJC compte aujourd'hui 10 écoles et, à terme, ce sont 7 groupes scolaires, regroupant 1 100 enfants, qui couvriront les 59 communes : Epizon (existant), Echenay (existant), Poissons (existant), Joinville quartiers neufs (à construire), Joinville centre-ville (à construire), Donjeux (existant) et Doulevant-le-Château (à construire).

Les projets de construction sont aujourd'hui pensés avec un potentiel de réserve de 1 à 2 classes supplémentaires. Cette stratégie permet à la CCBJC d'établir un dialogue constructif avec l'éducation nationale en matière de fermetures et de maintien de postes.

Le dernier groupe scolaire à être engagé sera celui du centre-ville de Joinville.

Action 1 -Groupe scolaire des quartiers neufs à Joinville

Le projet consiste à reconstruire un groupe « maternel-élémentaire » à proximité du collège Joseph Cressot.

Le projet est engagé depuis 2013 en lien étroit avec le conseil départemental. Pour ce faire, une convention de groupement de commande est signée avec ce dernier, de manière à mutualiser la maîtrise d'œuvre et certains équipements (chaufferie, restauration scolaire).

Le groupe scolaire rassemblera environ 400 enfants provenant de Joinville, Vecqueville et Thonnance-les-Joinville.

Le principe de ce projet a été validé par l'Inspecteur de l'éducation nationale lors d'une réunion qui s'est tenue le 23 avril 2015 en présence des maires concernés.

La maîtrise d'ouvrage sera déléguée au Département qui conduit, en parallèle, la reconstruction du collège Joseph Cressot.

- ◆ Coût prévisionnel : 5.617.127 € HT
- ◆ GIP Haute-Marne : 2.808.564 € (50%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : CCBJC

Action 2 - Groupe scolaire de la région de Doulevant-le-Château

Le projet consiste à reconstruire un groupe scolaire « maternel-élémentaire » sur la commune de Doulevant-le-Château.

Le projet est engagé depuis plusieurs années, avant la fusion des trois communautés de communes et était porté jusqu'alors par la commune de Doulevant-le-Château. Aujourd'hui la communauté de communes est responsable de ce projet.

Ce futur pôle scolaire pourra regrouper les enfants des communes de Doulevant-le-Château, Dommartin-le-Saint-Père, Charmes-la-Grande (partage avec Donjeux) et les communes qui aujourd'hui n'ont plus d'écoles et dont les enfants sont quelquefois scolarisés vers l'extérieur du territoire.

Le projet serait dimensionné pour environ 120 enfants, avec un maximum de 150 enfants.

- ◆ Coût prévisionnel : 4.207.000 € HT
- ◆ GIP Haute-Marne : 2.103.500 € (50%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : CCBJC

Action 3 - Complexe sportif sur la zone d'activité du Rongeant

Le projet consiste à construire un regroupement sportif sur la zone du Rongeant (propriété de la CCBJC), à proximité de l'actuel gymnase du Champ de Tir (propriété également de la CCBJC).

Le projet, estimé à 5 200 m² couverts environ (5 800 m² avec les espaces extérieurs), prévoit une salle multisports de type « régional » permettant de répondre à la fois aux besoins des collégiens, des enfants élémentaires et pré-élémentaires du futur groupe scolaire, et surtout aux besoins des associations du territoire.

Cette salle de type « régional » permettra à la ville de pouvoir accueillir et organiser des compétitions et manifestations pouvant accueillir du public, ce qui n'est pas le cas actuellement avec le gymnase du Champ de Tir.

Outre la salle multisports, le projet prévoit plusieurs espaces mutualisés entre plusieurs clubs sportifs :

- une salle pour le dojo, le tai-chi, le yoga,
- une salle pour la danse et le tennis de table,
- des salles pour la boxe,
- deux tennis couverts.

Ce projet vient en complément du gymnase du Champ de Tir de compétence intercommunale, et remplacera les bâtiments du dojo (qui accueille le judo et le tai-chi) et celui des Ursulines (qui accueille la danse), de compétence communale.

- ◆ Coût prévisionnel : 8.359.409 € HT
- ◆ GIP Haute-Marne : 4.179.705 € (50%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : CCBJC

Le conseil d'administration est appelé :

- à se prononcer sur le contrat de communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne 2019-2020 prenant en compte :
 - o Action 1 -Groupe scolaire des quartiers neufs à Joinville : montant des travaux estimé à 5.617.127 € HT, d'où, au taux de 50 %, une subvention du GIP Haute-Marne limitée à 2.808.564 €,
 - o Action 2 - Groupe scolaire de la région de Doulevant-le-Château : montant des travaux estimé à 4.207.000 € HT, d'où, au taux de 50 %, une subvention du GIP Haute-Marne limitée à 2.103.500 €,
 - o Action 3 – Complexe sportif (zone d'activité du Rongeant) : montant des travaux estimé à 8.359.409 € HT, d'où, au taux de 50 %, une subvention du GIP Haute-Marne limitée à 4.179.705 €,
- et à autoriser M. le Président à signer la convention de partenariat à intervenir entre le GIP Haute-Marne et la Communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne.

Le tableau récapitulatif des opérations inscrites dans le contrat de communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne 2019-2020 figure en annexe à la présente délibération.

Le contrat de communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne 2019-2020 comporte 3 opérations chiffrées. Leur coût total s'élève à 18.183.536 € HT sur lesquels le groupement pourrait participer dans la limite d'une enveloppe globale de 9.091.769 € (50 %).

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne 2019-2020, ne vaut pas accord de financement. Chacune des trois opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en conseil d'administration sur la base d'un dossier de demande de subvention.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR SEPT VOIX POUR
DECIDE**


- de se prononcer favorablement sur le contrat de communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne 2019-2020 prenant en compte :
 - o Action 1 -Groupe scolaire des quartiers neufs à Joinville : montant des travaux estimé à 5.617.127 € HT, d'où, au taux de 50 %, une subvention du GIP Haute-Marne limitée à 2.808.564 €,
 - o Action 2 - Groupe scolaire de la région de Doulevant-le-Château : montant des travaux estimé à 4.207.000 € HT, d'où, au taux de 50 %, une subvention du GIP Haute-Marne limitée à 2.103.500 €,
 - o Action 3 – Complexe sportif (zone d'activité du Rongeant) : montant des travaux estimé à 8.359.409 € HT, d'où, au taux de 50 %, une subvention du GIP Haute-Marne limitée à 4.179.705 €,

- d'autoriser M. le Président à signer la convention de partenariat à intervenir entre le GIP Haute-Marne et la Communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne.

Le tableau récapitulatif des opérations inscrites dans le contrat de communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne 2019-2020 figure en annexe à la présente délibération.

Le contrat de communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne 2019-2020 comporte trois opérations chiffrées. Leur coût total s'élève à 18.183.536 € HT sur lesquels le groupement pourrait participer dans la limite d'une enveloppe globale de 9.091.769 € (50 %).

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne 2019-2020, ne vaut pas accord de financement. Chacune des trois opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en conseil d'administration sur la base d'un dossier de demande de subvention.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le
Le Commissaire du Gouvernement	2 MAI 2019 LE PRESIDENT
03 MAI 2019	



Annexe à la délibération du conseil d'administration en date du 8 mars 2019

Proposition de contrat CA 08/03/2019						
ACTION N°	Action	Maîtrise d'ouvrage	Montant	HT ou TTC	Aide GIP	%
	EQUIPEMENTS ET SERVICES					
1	Groupe scolaire des quartiers neufs à Joinville	CCBJC	5 617 127	HT	2 808 564	50%
2	Groupe scolaire de la région de Doulevant-le-Château	CCBJC	4 207 000	HT	2 103 500	50%
3	Complexe sportif (zone d'activité du Rongeaent)	CCBJC	8 359 409	HT	4 179 705	50%
	TOTAL CONTRAT DE COMMUNAUTE DE COMMUNES		18 183 536		9 091 769	50%
ULTERIEUREMENT (inscrit antérieurement au contrat de ville de Joinville 2015-2020)						
	Hôtel d'entreprises (parc d'activité de la Joinchère)	CCBJC	2 133 000	HT	853 200	40%

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 8 MARS 2019	N°19-07
OBJET : Communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne- Complexe sportif	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1
N'ont pas participé au vote	0

Le projet consiste à construire un regroupement sportif sur la zone du Rongeant (propriété de la CCBJC), à proximité de l'actuel gymnase du Champ de Tir (propriété également de la CCBJC).

La surface foncière disponible est d'environ 1,7 ha et la parcelle est facilement accessible depuis l'entrée de la ZA et la RN 67. La proximité du site du Champ de Tir est un atout puisqu'il est déjà équipé d'un gymnase intercommunal, de deux courts de tennis extérieurs, d'un terrain de football, d'une piste d'athlétisme récemment déclarée d'intérêt communautaire par le conseil communautaire, d'aires de stationnement et d'un foncier encore disponible.

Le projet, estimé à 5 200 m² couverts environ (5 800 m² avec les espaces extérieurs), prévoit une salle multisports conforme aux réglementations sportives de niveau régional, permettant de répondre à la fois aux besoins des collégiens, des enfants élémentaires et pré-élémentaires du futur groupe scolaire, et surtout aux besoins des associations du territoire.

Cette salle de type « régional » permettra à la ville de pouvoir accueillir et organiser des compétitions et manifestations pouvant accueillir du public, ce qui n'est pas le cas actuellement avec le gymnase du Champ de Tir.

Le complexe sportif regroupera suffisamment de salles adaptées pour accueillir la majorité des activités sportives. Il regroupera donc :

- l'ensemble des sports collectifs (handball, futsal, volley-ball...)
- les sports d'arts martiaux et de combat (judo, taïso, qi qong, boxe, etc.
- les sports de raquette et autres (badminton, squash, musculation, escalade)
- les associations de danses et de gymnastique
- les compétitions de sports collectifs dans la salle multisports d'une capacité de 250 places en gradins.

Le projet intègre non seulement la construction du complexe sportif, mais également la construction de deux courts de tennis couverts de type industrialisé, à l'arrière du gymnase du Champ de Tir.

Ce projet vient en complément du gymnase du Champ de Tir de compétence intercommunale, et remplacera les bâtiments du dojo (qui accueille le judo et le tai-chi) et celui des Ursulines (qui accueille la danse), de compétence communale.

Il s'inscrit dans une démarche globale de création d'une « plaine des sports » dont l'objectif est de compléter les équipements existant à proximité.

Le montant des travaux est estimé à 8.359.409 € HT et le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :


Financier	Subvention attendue		
	Dépense éligible HT	Participation	Taux
Etat CNDS	8.359.409	395.791	5 %
Etat DETR		576.799	7 %
Conseil départemental (aide bâtiments)		1.282.333	15 %
Conseil départemental (FGTR)		253.462	3 %
GIP Haute-Marne		4.178.782	50 %
CCBJC – maître d'ouvrage		1.671.882	20 %
TOTAL		8.359.049	100 %

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif de 400.000 €, la décision relève du conseil d'administration du Groupement.

Le conseil d'administration est appelé à se prononcer sur l'attribution d'une subvention en faveur de la communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne, dans le cadre du contrat de communauté de communes 2019-2020. Cette subvention serait limitée à 4.178.782 €, représentant 50 % d'une dépense éligible de 8.359.409 € HT.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR SEPT VOIX POUR
DECIDE**

d'attribuer une subvention en faveur du complexe sportif de la communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne, dans le cadre du contrat de communauté de communes 2019-2020. Cette subvention est limitée à 4.178.782 €, représentant 50 % d'une dépense éligible de 8.359.409 € HT.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement 03 MAI 2019	Chaumont, le - 2 MAI 2019 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 8 MARS 2019	N°19-08
OBJET : ANDRA - démonstrateur funiculaire descenderie CIGEO	

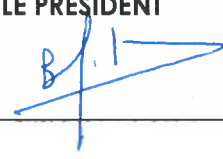
Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1
N'ont pas participé au vote	0

Le conseil d'administration du 12 mars 2018 a décidé d'apporter une aide de 10%, dans la limite de 973.292 €, au projet de création d'un démonstrateur du funiculaire pour la descenderie CIGEO dont l'assiette subventionnable s'élève à 9.732.922 € HT.

Il proposé au conseil d'administration de préciser que ce financement est accordé à l'ANDRA, qui a contractualisée avec POMA pour la réalisation de cette opération.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR SEPT VOIX
CONFIRME**

apporter, à l'ANDRA, au titre de l'action 18-11 "Subvention investissements innovants et recherche-développement" une aide de 10 %, dans la limite de 973.292 €, du projet de création d'un démonstrateur du funiculaire pour la descenderie CIGEO dont l'assiette subventionnable de 9.732.922 € HT.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement	Chaumont, le - 2 MAI 2019 LE PRESIDENT 

03 MAI 2019

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 8 MARS 2019	N°19-09
OBJET : HDI – Aménagement du plan d'amortissement (nouvel examen – projet 5242)	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	7
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1
N'ont pas participé au vote	0

Le conseil d'administration du GIP a décidé, lors de son conseil d'administration du 29 juin 2016, de participer à la restructuration financière de HDI, société mère de la société Aciéries Hachette & Driout (AHD) à Saint-Dizier.

AHD est un acteur mondialement reconnu dans la fonderie d'acier moulé de pièces à haute technicité d'un poids inférieur à 10 tonnes. AHD dispose de moyens de contrôle et de parachèvement conséquents. Cette entreprise bragarde emploie près de 400 salariés et constitue un des premiers employeurs industriels du département.

AHD a engagé depuis 10 ans des programmes d'investissement ambitieux qui ont permis de mettre en place un outil industriel exceptionnel dans un environnement complètement modernisé.

Le GIP Haute-Marne a régulièrement soutenu cet effort d'innovation en accompagnant financièrement l'entreprise, dans le respect de l'encadrement communautaire des aides publiques aux entreprises. Ainsi, le GIP Haute-Marne est intervenu à 12 reprises pour un montant de subvention cumulé de 2.561.724 € sur des programmes d'investissement qui se sont élevés à 20.659.282 €.

Confrontée à des marchés en baisse et à un endettement de moyen terme élevé, la société AHD a connu des années difficiles en termes de chiffres d'affaire.

Les difficultés persistantes rencontrées par AHD ont nécessité la mise en place d'une procédure de conciliation et la recherche d'un adossement permettant de redonner à AHD les moyens financiers nécessaires tout en renégociant la dette bancaire.

La qualité des équipements de production et de contrôles, le savoir-faire de l'entreprise et de ses équipes ont conduit plusieurs investisseurs à s'intéresser à AHD.

Le GIP avait été sollicité par un groupe de partenaires industriels locaux souhaitant s'associer pour faire une offre de reprise via une augmentation de capital de la société mère HDI.

Outre les actionnaires historiques de HDI, ce groupe est constitué des investisseurs suivants :

- SPPB (filiale de la Compagnie Industrielle et Financière de Bussy – CIF),
- TECNACEM (filiale du groupe LBI – Les Bronzes d'Industrie à Amnéville),
- M. L. LAJOYE, dirigeant de LBI,
- GIROFER SAS,
- La société de participations Alison Investissements.

Ce projet avait pour objectifs :

- De positionner AHD comme l'un des leaders mondiaux parmi les fonderies d'acier moulé de pièces de haute technicité d'un poids inférieur à 10 tonnes,
- De développer des synergies entre les trois groupes industriels :
 - AHD, fonderie d'acier, alliages hautes caractéristiques, 400 salariés / CA 40 M€,
 - LBI aciers inoxydables et alliages cuivreux finis usinage, 400 salariés / CA 50 M€,

- CIF transmission de puissance alliages ferreux finis usinage 1.100 salariés / CA 155 M€
- Constituer à terme une ETI à capitaux français avec une forte culture industrielle dans la fonderie à haute valeur ajoutée.
- L'ensemble de ces partenaires est susceptible d'apporter 4,75 M€ en augmentation de capital de HDI. BPI et Haute-Marne Fonds Propres sont par ailleurs sollicités pour 1,25 M€. Soit un apport nouveau en fonds propres de 6 M€. HDI affectera ces fonds au capital d'AHD.

Les banques créancières des dettes long et moyen terme ont consenti des aménagements et abandons partiels.

Ce prêt du groupement d'un montant de 2.000.000 € a été consenti pour une durée de 12 ans correspondant à 2 ans de différé et 10 ans de remboursement par trimestrialités. Il est consenti au taux de 2,2% correspondant au taux moyen des prêts LT aux entreprises. Il a été débloqué le 30 août 2016.


L'année 2018 marque un retournement positif en termes de marchés mais qui n'améliore pas immédiatement la situation financière. La société AHD et sa maison mère HDI connaissent des évolutions positives dont les effets tardent encore à se faire sentir.

Le GIP Haute-Marne a été sollicité pour mettre en place un différé de remboursement complémentaire pour que le prêt ne pèse pas dès 2019 sur la trésorerie de la société qui est affecté au besoin de fonds de roulement induit par le redémarrage d'activité.

Il est proposé de mettre en place un différé d'amortissement supplémentaire d'une année. Le plan d'amortissement du prêt est prévu sur 10 ans après trois ans de différé, au taux de 1,40%, en 40 trimestrialités de 55.966,94 €.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR SEPT VOIX POUR
DECIDE**

de mettre en place un différé d'amortissement supplémentaire d'une année et d'ajuster le taux d'intérêt du prêt de 2 M€ accordé à la société HDI en juin 2016. Le plan d'amortissement du prêt est prévu sur 10 ans après trois ans de différé, au taux de 1,40%, en 40 trimestrialités de 55.966,94 €.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
<p>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le</p> <p style="text-align: center;">Le Commissaire du Gouvernement</p> <p style="text-align: center;">03 MAI 2019</p>	<p style="text-align: right;">Chaumont, le 03 MAI 2019</p> <p style="text-align: right;">LE PRESIDENT</p> <p style="text-align: right;"></p>